
Présidence : Irlande

909ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 26 avril 2012

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 11 h 20
Reprise : 15 h 10
Clôture : 15 h 35

2. Président : M. B. Ward
Mme M. Feeney

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **CENTRE DE L'OSCE À ACHGABAT**

Président, Centre de l'OSCE à Achgabat (PC.FR/7/12 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/374/12 OSCE+), Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/369/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/365/12), Turquie (PC.DEL/373/12), Turkménistan (PC.DEL/376/12 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR L'ÉLABORATION DE MESURES DE CONFIANCE EN VUE DE RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLIT DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION**

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 1039 (PC.DEC/1039) sur l'élaboration de mesures de confiance en vue de réduire les risques de conflit découlant de l'utilisation des technologies d'information et de communication ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Sécurité des journalistes en Azerbaïdjan et au Kazakhstan* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/370/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/367/12), Kazakhstan (PC.DEL/377/12), Azerbaïdjan
- b) *Affaire de la journaliste E. Bondar en Ouzbékistan* : Danemark-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/371/12), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/366/12), Ouzbékistan
- c) *Affaire V. Ivaschenko en Ukraine* : Canada, Ukraine
- d) *Affaire Y. Timoschenko en Ukraine* : Danemark-Union européenne (PC.DEL/368/12), Ukraine
- e) *Scrutin présidentiel serbe et élections législatives au Kosovo* : Président, Danemark-Union européenne (PC.DEL/372/12), États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie (PC.DEL/375/12), Serbie

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Conférence de la Présidence de l'OSCE intitulée « Un avenir commun : consolidation et maintien de la paix, étude du cas de l'Irlande du Nord », devant se tenir à Dublin le 27 avril 2012* : Président (CIO.GAL/50/12)
- b) *Deuxième Réunion préparatoire du vingtième Forum économique et environnemental de l'OSCE sur la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption à l'appui du développement socio-économique, tenue à Dublin les 23 et 24 avril 2012* : Président (CIO.GAL/50/12)

- c) *Participation de la Représentante spéciale du Président en exercice pour les questions de parité des sexes, Mme J. Zeitlin, à la réunion des coordonnateurs pour les questions de parité des sexes, ainsi qu'à la visite de pays prévue prochainement en Serbie* : Président (CIO.GAL/50/12)
- d) *Distribution du document de réflexion intitulé « Vers une communauté de sécurité de l'OSCE : le concept 'Helsinki+40' » (CIO.GAL/49/12 OSCE+)* : Président (CIO.GAL/50/12)

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- b) *Participation du Secrétaire général à la Conférence internationale des donateurs concernant des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées, tenue à Sarajevo le 24 avril 2012* : Directeur du Centre de prévention des conflits
- c) *Deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le cycle du conflit, tenue à Vienne le 20 avril 2012* : Directeur du Centre de prévention des conflits

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Communiqué de presse des coprésidents des Discussions internationales de Genève (SEC.PR/139/12)* : Président (CIO.GAL/50/12)
- b) *Élections législatives devant avoir lieu en Grèce le 6 mai 2012* : Grèce
- c) *Élections législatives devant avoir lieu en Mongolie le 28 juin 2012 et programme de formation intitulé « Renforcement des capacités de l'Afghanistan : consolidation du service diplomatique »* : Mongolie (partenaire pour la coopération)
- d) *Annonce de la prochaine réunion du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 mai 2012 à 10 heures, Neuer Saal

909ème séance plénière

PC Journal No 909, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 1039
ÉLABORATION DE MESURES DE CONFIANCE EN VUE
DE RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLIT DÉCOULANT DE
L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION

Le Conseil permanent

Décide d'intensifier les efforts individuels et collectifs pour traiter de la question de la sécurité dans l'utilisation des technologies d'information et de communication (TIC) d'une manière globale et transdimensionnelle conformément aux engagements de l'OSCE et en coopération avec les organisations internationales compétentes ;

Charge la Présidence de l'Organisation de créer un groupe de travail informel et à composition non limitée de l'OSCE sous les auspices du Comité de sécurité, conformément aux Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, en particulier ses paragraphes II A) 8–10 et V B) 1–5. Le groupe de travail transdimensionnel et informel sera dirigé par un(e) président(e) nommé(e) annuellement par la Présidence de l'OSCE et aura pour tâches :

- D'élaborer une série d'ébauches de mesures de confiance (MDC) destinées à renforcer la coopération interétatique, la transparence, la prévisibilité et la stabilité, ainsi qu'à réduire les risques de malentendu, d'escalade et de conflit pouvant découler de l'utilisation des TIC ;
- De contribuer à l'obtention d'un consensus en faveur de l'adoption d'une telle série de MDC en 2012 ;
- De fournir, en consultation avec les membres du groupe de travail, des rapports sur l'état d'avancement des travaux au Président du Comité de sécurité, qui fera rapport au Conseil permanent. Un premier rapport sera établi à l'intention du Président du Comité de sécurité pour le 15 juin 2012 et des propositions préliminaires relatives à des MDC envisageables seront présentées d'ici le 31 juillet 2012 ;

Charge le Secrétariat de soutenir les travaux du groupe de travail informel susmentionné dans les limites des ressources disponibles.